



BRÈVE INFORMATION

Secrétariat général de la CDIP, 11.7.2016

Scolarité obligatoire: degrés scolaires et numérotation des années

Numérotation de 1 à 11: sur les représentations du système scolaire à l'échelle suisse, la numérotation des années scolaires correspond aux années de scolarité obligatoire en Suisse (de 1 à 11) et inclut deux années d'école enfantine ou les deux premières années de cycle élémentaire. La numérotation de 1 à 11 est également utilisée par l'Office fédéral de la statistique dans ses statistiques nationales relatives à l'éducation. Le tableau 2 met en relation cette numérotation avec celle utilisée dans les cantons ou les établissements scolaires.

Tableau 1

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
système scolaire	scolarité obligatoire en Suisse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	âge	4-5	5-6	6-7	7-8	8-9	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	
	dégrés scolaires	degré primaire (deux années d'école enfantine ou les deux premières années de cycle élémentaire incluses)								degré secondaire I			
	classification internationale	ISCED 020				ISCED 1				ISCED 2			
	cycles des plans d'études (Plan d'études romand, <i>Lehrplan 21</i>) ¹	1. Zyklus / cycle 1				2. Zyklus / cycle 2				3. Zyklus / cycle 3			

objectifs nationaux de formation (fin des 4^e, 8^e et 11^e années de scolarité obligatoire)

Tableau 2

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
école	scolarité obligatoire en Suisse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Suisse alémanique (div.)	Kindergarten ²		Primarschule						Sekundarschule		
	années	1	2	1	2	3	4	5	6	1	2	3
	Suisse romande (Convention scolaire romande)	cycle primaire 1			cycle primaire 2				cycle secondaire			
	années, par ex. Genève ³	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e
	Tessin	scuola dell'inf. ⁴		scuola elementare					scuola media			
années	1 ^o	2 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	5 ^o	1 ^o	2 ^o	3 ^o	4 ^o	

- ¹ *Le Piano di studio* (canton du Tessin) est lui aussi articulé en cycles, mais d'une durée légèrement différente (2^o ciclo = 3 ans, 3^o ciclo = 4 ans).
- ² Autres appellations: *Kindergartenstufe* (1^{re}–2^e CH), *Grundstufe* (1^{re}–3^e CH) ou *Basisstufe* (1^{re}–4^e CH)
- ³ P = primaire, CO = cycle d'orientation. Suisse romande: comme forme d'organisation, celle de l'école enfantine est par ex. mentionnée dans la loi scolaire du canton de Fribourg: «Les deux premières années constituent l'école enfantine.» (loi sur la scolarité obligatoire)
- ⁴ *Scuola dell'infanzia*: dure en tout trois ans (1 année facultative et 2 années obligatoires)

[Autres informations sur les cantons](#) (not. appellations cantonales des années scolaires et filières du secondaire I)

Sources:

Système éducatif suisse, CDIP 2015 ([lien](#))

Système d'enseignement en Suisse, Office fédéral de la statistique (OFS) 2015 ([lien](#))

International Standard Classification of Education, UNESCO 2011 ([lien](#))

Structures scolaires cantonales sur le site web de la CDIP ([lien](#))